

nouveler la subvention pour la construction d'un embranchement d'Andover à Grand-Falls, bien qu'il l'ait fait pour une voie ferrée à partir d'Andover-Sud. Bien que le département des Chemins de fer ait promis de construire cette ligne et que la subvention ait été votée en vue du prolongement de la voie ferrée sur la rive opposée de la rivière Saint-Jean jusqu'à Andover, le ministre a refusé de sanctionner l'entreprise. C'est pourquoi je lui reproche d'avoir refusé d'exécuter le marché conclu entre le Pacifique d'une part et la population du Nouveau-Brunswick de l'autre. Si le ministre persiste dans son refus d'exécuter ce marché sous le régime duquel la province a déboursé 7 millions pour la construction d'une voie ferrée improductive, je soutiens que le devoir lui incombe de faire l'acquisition des obligations, d'acquitter les intérêts, d'acquérir le chemin de fer et de l'exploiter lui-même ou bien de forcer la population du Nouveau-Brunswick à verser chaque année une somme de \$250,000 pour le service de l'intérêt, charge qu'elle n'aurait jamais consenti à assumer, n'eût été cette promesse du Pacifique.

L'hon. M. PUGSLEY: Monsieur le président, je suis bien heureux de ce que l'honorable député de Carleton (M. Carvell) a appelé l'attention du ministre sur cette question, qui est assurément très importante. Je suis en mesure de corroborer entièrement toutes les assertions qu'il a faites, car j'étais l'un des membres du Gouvernement qui a promis à l'origine de subventionner l'entreprise sur tout le parcours de Grand-Falls à Saint-Jean. Des délégations représentant le gouvernement provincial, les boards of trade et les autres grands intérêts de la province du Nouveau-Brunswick, firent le voyage à Ottawa; or, tout le projet reposait sur le raccordement que la ligne devait faire avec le Transcontinental à Grand-Falls. Sans cela, je n'aurais jamais demandé, ni à mes collègues ni aux représentants de la population du Nouveau-Brunswick, de se lancer dans cette entreprise. La seule raison qui pût légitimer le projet, c'est que cette voie ferrée ferait partie du réseau du Transcontinental national. A l'origine, une subvention fut accordée pour la construction de la ligne entre Grand-Falls et Saint-Jean. L'honorable député de Carleton ne s'est pas trompé lorsqu'il a affirmé que divers raccordements avaient été autorisés de Gagetown à Saint-Jean, raccordements qui n'étaient pas prévus dans les plans primi-

tifs. Ces modifications seront peut-être bonnes, mais l'exploitation de la voie ferrée ne sera certainement pas aussi rémunératrice que si l'on s'y était tenu au projet primitif. Par suite de ces changements, l'extrémité supérieure du chemin de fer aboutit à un village prospère, mais sans raccordement avec le réseau du Transcontinental.

Le ministre a absolument tort de dire que la compagnie n'a pas achevé la construction du chemin et que la subvention relative à la partie qui devait s'étendre d'Andover à Grand-Falls est devenu caduque. La compagnie travaillait à la construction de ce chemin quand notre Parlement fut prié par le ministre de reprendre cette partie de la subvention qui s'appliquait à la section s'étendant d'Andover à Grand-Falls. La compagnie n'était pas en défaut, la subvention n'était pas devenue caduque, et en consultant le statut, l'honorable ministre trouvera qu'une nouvelle subvention pour cette section-là fut substituée à celle qui concernait la section de Saint-Jean à Grand-Falls, et personne d'entre nous n'a pu comprendre pourquoi on l'avait supprimée. Il doit y avoir une anguille sous roche, mais je ne saurais dire exactement ce qui s'est passé.

M. CARVELL: Nous avons tous protesté.

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, et l'ancien premier ministre Flemming s'est rendu à Grand-Falls et nous a dit que la construction se ferait, bien que le ministre lui-même eût induit le Parlement à modifier le statut par le rappel de la disposition relative à une subvention concernant la section de Grand-Falls à Saint-Jean, et par la substitution d'une subvention en faveur de la partie allant d'Andover à Saint-Jean.

L'hon. M. OLIVER: Je tiens à signaler au comité la situation où se trouvent certains chemins de fer de l'Ouest dont j'ai parlé il y a quelques instants. L'honorable ministre a dit que ce temps de guerre ne convenait pas à la construction de chemins de fer. Dans le cas dont je parle il est facile d'établir que le moment est favorable au parachèvement de ces chemins de fer, parce que nous voulons augmenter la production et qu'il s'établit des colons dans ces régions où l'augmentation de la production dépend du parachèvement de ces chemins.

L'hon. M. COCHRANE: De quels chemins voulez-vous parler?

L'hon. M. OLIVER: Du Nord-Canadien, de la ligne qui s'étend d'Edmonton vers le